

Monsieur le DIRECTEUR Départemental
de l'Action Sanitaire et Sociale
17 LA ROCHELLE

O B J E T : Mirambeau - Construction d'une station d'épuration
des eaux usées .

REFERENCE : Votre note Actions Sanitaires Dr JB / DL du
25 septembre 1972 .

Vous me demandez mon avis en ce qui concerne le
projet de construction d'une station d'épuration des eaux usées
par la commune de Mirambeau .

La station projetée , de type " oxydation totale " ,
recevrait :

1) selon le mode séparatif , les eaux usées du groupe scolaire
primaire (7 classes) , celles du C.E.G. (450 élèves) et celles
d'un futur C.E.S. , dont l'importance n'est pas précisée .

2) selon le mode unitaire , les eaux usées du lotissement communal
de Pechèvre (19 lots) , de la gendarmerie (40 habitants) et
de quelques constructions futures (40 habitants environ) .

La station serait suffisante pour desservir 850 E.H.

Les effluents épurés et les eaux du déversoir
d'orage seraient rejetés dans le ruisseau " le Petit Rhone " ,
affluent du ruisseau " Le Ferrat " qui se jette lui-même dans le
canal de La Contesse , après avoir traversé le bourg de Saint-
Bonnet sur Gironde . Ainsi la distance à parcourir par les efflu-
ents de la station entre Mirambeau et la Gironde serait d'environ
13 km .

J'ai l'honneur de vous faire connaître que , sous
réserve qu'un contrat d'entretien de la station soit passé entre
la commune de Mirambeau et une entreprise spécialisée , je n'émetts
pas d'objection à la réalisation de ce projet .

M. LEON
Chef de l'Inspection Principale
de la Tremblade